



COMITÉ INTERNATIONAL  
DES JEUX DE LA  
FRANCOPHONIE

# CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PRÉAMBULE</b> .....   | <b>1</b>  |
| <b>AXE I</b>   |           |
| <b>RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE</b>  | <b>2</b>  |
| ENJEU 1.1 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....  | 2         |
| ENJEU 1.2 : APPROVISIONNEMENTS RESPONSABLES .....  | 4         |
| ENJEU 1.3 : GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES .....  | 5         |
| ENJEU 1.4 : MOBILITÉ DURABLE .....   | 6         |
| <b>AXE II</b>  |           |
| <b>CONSTRUIRE UN HÉRITAGE ENVIRONNEMENTAL,<br/>ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AUTOUR DES JEUX</b>                              | <b>7</b>  |
| ENJEU 2.1 : RESPECT DU TERRITOIRE ET DES CULTURES .....  | 7         |
| ENJEU 2.2 : ANCRAGE DANS LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCALE .....  | 8         |
| ENJEU 2.3 : INCLUSIVITÉ ET ACCESSIBILITÉ .....   | 8         |
| ENJEU 2.4 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL .....   | 9         |
| <b>AXE III</b>   |           |
| <b>PARTICIPER, À TRAVERS LES JEUX, À LA PRISE DE CONSCIENCE<br/>DE LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE COLLECTIVE</b> | <b>10</b> |
| ENJEU 3.1 : ÉDUCATION AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....  | 10        |
| ENJEU 3.2 : SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE .....   | 11        |
| SOURCE DES DÉFINITIONS .....   | 12        |



# PRÉAMBULE

1. Les Jeux de la Francophonie sont les Jeux de l'excellence et de la diversité, une formidable vitrine pour l'art et le sport francophones. Ils sont le reflet des valeurs promues par la Francophonie et contribuent à promouvoir la paix, le développement durable, l'éducation et le respect des diversités culturelles.
2. Les Jeux de la Francophonie sont également initiateurs de projets de grande envergure qui touchent à la construction ou la réfection des équipements sportifs, culturels, routiers et d'hébergement de la ville hôte. Ces équipements pérennes participent à changer le paysage, à améliorer la vie des citoyens et à valoriser le secteur touristique, notamment lorsque les Jeux ont lieu dans un pays en développement.
3. Le Comité international de Jeux de la Francophonie (CIJF) est conscient des impacts sociaux, environnementaux et économiques, en particulier pour les pays et villes hôtes, qu'entraîne inévitablement l'organisation des Jeux. Engagés dans une démarche de développement durable inspirée par les meilleures pratiques et normes internationales en la matière, les Jeux de la Francophonie se veulent exemplaires en matière de développement durable. Ils ont l'ambition de contribuer, à leur échelle, à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris sur le climat.
4. La présente Charte de développement durable vise trois objectifs :
  - a. Communiquer la vision du développement durable du CIJF et formaliser son engagement auprès de ses parties prenantes ;
  - b. Énoncer les principes de développement durable qui doivent être pris en compte par les pays et villes hôtes des Jeux de la Francophonie ;
  - c. Promouvoir le développement durable auprès de l'ensemble des athlètes, artistes, bénévoles, spectateurs et toute partie prenante aux Jeux de la Francophonie
5. La Charte porte en particulier sur trois axes d'intervention : la réduction de l'empreinte environnementale des Jeux de la Francophonie, son héritage et sa contribution au développement socio-économique local, et l'éducation au développement durable. Chaque État ou gouvernement souhaitant accueillir les Jeux de la Francophonie devra présenter dans son dossier de candidature une stratégie de développement durable intégrant ces trois axes d'intervention et les appliquant sur son territoire.
6. Il revient au CIJF de veiller à la bonne application de la Charte et de s'assurer de la prise en compte par les pays et villes hôtes des principaux enjeux de développement durable soulevés par l'organisation des Jeux, dans un processus d'amélioration continue, de transparence, et d'exemplarité. Un observateur externe pourra être nommé pour assurer cette mission.

## AXE I

# RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

L'organisation de compétitions sportives et culturelles telles que les Jeux de la Francophonie a un impact important sur l'environnement à toutes les étapes de l'événement. En effet, l'accueil sur un territoire de plus de vingt concours pendant près de dix jours implique notamment : avant l'événement, l'aménagement voire la construction d'infrastructures ; pendant l'événement, le déplacement de milliers de personnes, la consommation d'énergie et la production de déchets ; et après l'événement, la modification sur le long terme de l'habitat environnant. Dans un contexte de changements climatiques, d'appauvrissement des ressources et de diminution de la biodiversité, une attitude exemplaire des Jeux est impérative.

## ENJEU 1.1 : Changements climatiques

L'organisation des Jeux de la Francophonie, qui réunissent plusieurs milliers de participants, artistes et sportifs, représentant en moyenne une cinquantaine d'États et gouvernements membres ou observateurs de la Francophonie, entraîne inévitablement des émissions non négligeables de gaz à effet de serre (GES), issues principalement du transport aérien. Les impacts des changements climatiques se font déjà sentir et devraient s'intensifier au cours des prochaines années, en particulier dans les pays en développement, dont plusieurs sont membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Afin de limiter la hausse des températures à 1,5°C, comme le prévoit l'Accord de Paris sur le climat, il faudrait réduire les émissions mondiales de GES de 45% d'ici 2030. Les Jeux de la Francophonie se doivent donc d'être exemplaires en n'augmentant pas les émissions de GES des pays hôtes lors de leur organisation, voire même en encourageant les bonnes pratiques permettant de réduire les émissions du pays sur le long terme.

| Mots-clés                           | Définition  | ODD visés   |
|-------------------------------------|---|---|
| Décarbonation                       | Ensemble des mesures et techniques visant à réduire la teneur en carbone d'une activité.      | ODD 7 - Énergie propre et d'un coût abordable<br>ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques |
| Adaptation au changement climatique | Démarche d'ajustement au climat actuel ou à venir, ainsi qu'à ses conséquences.               |   |
| Efficacité énergétique              | Adaptation du besoin en énergie pour une même utilisation afin de consommer moins mais mieux. |   |

**Exigences pour les pays hôtes :**

1. Réaliser un bilan d'émission de GES sur les postes les plus significatifs (énergie, transport, construction des infrastructures, etc.).
2. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de réduction, voire de compensation, des émissions de GES liées à l'organisation des Jeux de la Francophonie.

**Recommandations :**

3. Mobiliser l'ensemble de la population locale dans la mise en œuvre de cette stratégie.
4. Considérer et mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, notamment dans le cadre de l'aménagement des sites d'hébergement, de compétitions sportives et de concours culturels.

**Exemples d'actions**

Réduire sa consommation d'électricité par une optimisation de son usage et privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables.



Engager une rénovation énergétique des lieux de compétition.



Mettre en place une stratégie de compensation des émissions résiduelles (par exemple en plantant des arbres à proximité des lieux de compétitions sportives).

## ENJEU 1.2 : Approvisionnements responsables

L'approvisionnement responsable consiste à prendre en compte les principes du développement durable dans les processus d'acquisition. De façon concrète, il consiste, selon l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR), à « intégrer des critères environnementaux, sociaux et économiques aux processus d'achat des biens et services, comme moyen de réduire l'impact sur l'environnement, d'augmenter les bénéfices sociaux et de renforcer la durabilité économique des organisations, tout au long du cycle de vie des produits ». La nature de l'organisation des Jeux de la Francophonie nécessite un grand nombre d'achats de produits et services (alimentation, mobilité, infrastructures, hébergements, etc.). Les choix et les critères d'approvisionnement doivent refléter les principes de développement durable.

| Mots-clés                      | Définition  | ODD visés   |
|--------------------------------|---|---|
| Achat responsable              | Achat intégrant, dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique. | ODD 12 - Consommation et productions responsables |
| Circuit court                  | Mode de vente limitant le nombre d'intermédiaires.  |   |
| Certification environnementale | Reconnaissance d'exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement par des organismes nationaux ou internationaux.  |   |

### Exigence pour les pays hôtes :

- Développer des critères d'approvisionnement responsable à respecter pour les achats et les fournisseurs (exemple : circularité, égalité entre les femmes et les hommes, achat local, commerce équitable, lutte contre l'obsolescence programmée, etc.)

### Recommandations :

- Favoriser le recours à la production locale et aux circuits courts lors des achats, afin notamment de limiter l'empreinte énergétique liée au transport et de valoriser le savoir-faire local.
- Favoriser le recours à des prestataires et fournisseurs engagés dans une démarche de développement durable. Afin de s'assurer de cet engagement, des certifications environnementales sont mises en place aux niveaux national et international.

### Exemples d'actions



S'engager à acheter en priorité les produits des producteurs locaux (notamment pour les repas).



S'engager à accorder la priorité aux produits fournis par des prestataires certifiés.

## ENJEU 1.3 : Gestion de matières résiduelles

L'organisation des Jeux de la Francophonie peut entraîner une importante consommation de ressources et la production de beaucoup de matières résiduelles (plastique, papier/carton, matières putrescibles, etc.). La gestion de ces matières résiduelles peut engendrer une pression temporaire accrue sur les services municipaux, en particulier dans les pays en développement où la structure n'est pas forcément adaptée. Cette situation peut potentiellement dégrader de manière significative l'environnement à l'échelle locale.

| Mots-clés                | Définition  | ODD visés  |
|--------------------------|---|--|
| Ressources renouvelables | Ressource capable de se régénérer en permanence, plus ou moins rapidement.  | ODD 8 - Travail décent et croissance économique  |
| Recyclage                | Opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en substances, matières ou produits, aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. | ODD 11 - Villes et communautés durables<br>ODD 12 - Consommation et productions responsables |

### Exigences pour les pays hôtes :

- Réduire la consommation de matière et la production de déchets en appliquant le principe du 5RV-E (réduction, récupération, réemploi, réutilisation, recyclage, valorisation).

### Recommandations :

- Comptabiliser la quantité de matières résiduelles générées, recyclées, valorisées et en rendre compte.
- Mettre en place un mécanisme de récupération et de recyclage des matières résiduelles générées par les activités des Jeux de la Francophonie.
- Valoriser les matières résiduelles biodégradables (compostage, biogaz, etc.)

### Exemples d'actions



Limiter l'utilisation de produits à base de plastique.



Installer des poubelles de recyclage dans l'enceinte des compétitions sportives et des concours culturels.



Distribuer des objets publicitaires écoresponsables, voire organiser un événement sans distribution d'objets publicitaires.

## ENJEU 1.4 : Mobilité durable

Le déplacement de milliers de personnes venant d'autres régions ou d'autres pays pour assister ou participer aux différentes compétitions sportives et culturelles peut engendrer une pression importante sur l'environnement et la santé. En effet, l'utilisation de transports thermiques et certains modes de déplacement, en particulier l'autosolisme, peuvent engendrer d'importantes émissions de polluants (GES, polluants atmosphériques). Lors du choix et de l'aménagement des lieux de compétition et de concours, la proximité des sites ainsi que l'offre de transports alternatifs à la voiture doivent être pris en compte.

| Mots-clés                    | Définition   | ODD visés  |
|------------------------------|--|--|
| Véhicule à faibles émissions | Véhicule dont les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ne dépassent pas un seuil fixé réglementairement. | ODD 7 - Énergie propre et d'un coût abordable                            |
| Transport alternatif         | Mode de transport autre que l'usage individuel d'un véhicule, tel que le covoiturage et les transports en commun.                    | ODD 11 - Villes et communautés durables                                  |
| Mobilité active              | Mode de déplacement privilégiant une dépense énergétique par le biais d'un effort musculaire.  | ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques |

### Exigence pour les pays hôtes :

12. Limiter les déplacements en optimisant les localisations des différents sites et l'offre de transport entre eux.

### Recommandations :

13. Réduire les émissions de GES liées aux déplacements sur site (athlètes, artistes, bénévoles, spectateurs, etc.) en favorisant une flotte de véhicules à faibles émissions.
14. Adopter des mesures incitatives pour les transports actifs et alternatifs à la voiture individuelle. Exemples : prise en charge des abonnements de transports en commun, mise en place d'infrastructures améliorant le recours aux transports actifs (vélos, piétons) et partagés (covoiturage, auto-partage), etc.

### Exemples d'actions



Installer des bornes de recharge électrique à proximité des lieux de compétition et mettre en place des navettes électriques entre les lieux de compétition.



Mettre en place et communiquer sur un plan de covoiturage.



Aménager des pistes cyclables et des arceaux autour des lieux de compétition.

## AXE II

# CONSTRUIRE UN HÉRITAGE ENVIRONNEMENTAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AUTOUR DES JEUX

L'organisation des Jeux de la Francophonie présente une caractéristique originale : l'événement a lieu en alternance dans un pays du Nord et un pays du Sud. Terrain de partage de cultures et de pratiques autour de la francophonie, ils nécessitent cependant le respect du territoire et des populations hôtes. L'organisation d'un événement d'une telle ampleur (des milliers d'artistes et sportifs, des centaines de milliers de spectateurs par édition) et accueillant une telle diversité culturelle (des délégations provenant de quarante à cinquante pays différents selon les éditions) peut perturber la vie locale : d'une part, parce qu'il nécessite la mobilisation d'infrastructures et de ressources conséquentes pour organiser plus de vingt compétitions ; d'autre part, parce que ce développement ponctuel peut s'essouffler à l'instant où l'événement se termine. Il est donc essentiel de prévoir une stratégie d'héritage portée par les Jeux, qui va au-delà du simple aspect du sport et de l'art, pour inclure ce mouvement social, environnemental et économique dans le développement du territoire hôte. Il s'agit d'un véritable levier pour engager une dynamique de développement durable au niveau local, en prolongeant les initiatives mises en place par les Jeux sur le territoire et en incitant à se tourner vers de nouvelles pratiques.

### ENJEU 2.1 : Respect du territoire et des cultures

Chaque territoire accueillant les Jeux de la Francophonie est riche de pratiques, d'usages et de traditions uniques. La tenue d'un événement mondial réunissant pendant près de dix jours des centaines de milliers de spectateurs entraîne inévitablement des pressions sur la population et la biodiversité locales, qu'il convient d'anticiper et de limiter.

| Mots-clés            | Définition   | ODD visés                               |
|----------------------|--|---|
| Biodiversité         | Ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. | ODD 11 - Villes et communautés durables |
| Diversité culturelle | Multiplicité des formes d'expression des cultures des groupes et des sociétés. | ODD 15 - Vie terrestre                  |

#### Exigence pour les pays hôtes :

15. Privilégier l'utilisation de sites existants pour accueillir les compétitions sportives et les concours culturels. À défaut d'installations suffisantes sur le territoire hôte, limiter l'impact environnemental et culturel des nouveaux sites. Par exemple, reprendre le style architectural local pour l'apparence des nouveaux sites.

#### Recommandations :

16. Élaborer un code de respect de la diversité et de non-discrimination à porter à l'attention de l'ensemble des participants et des spectateurs.
17. Organiser des ateliers de sensibilisation pour s'assurer de la compréhension et du respect de la diversité culturelle sur chaque territoire accueillant les Jeux de la Francophonie.

## ENJEU 2.2 : Ancrage dans la stratégie de développement locale

Les Jeux sont l'occasion de mettre en place sur le territoire d'accueil de réelles dynamiques de développement durable, qui peuvent être profondément bénéfiques pour la communauté locale. Pour ce faire, elles doivent être clairement définies et quantifiées en amont de l'événement afin d'assurer leur incorporation par la ville dans sa stratégie à long terme. De telles dynamiques permettent aux territoires locaux d'établir des politiques économiques, sociales et environnementales plus ambitieuses.

| Mots-clés | Définition   | ODD visés  |
|-----------|--|--|
| Héritage  | Patrimoine (culture, traditions, etc.) transmis par les générations précédentes. | <p>ODD 6 - Eau propre et assainissement</p> <p>ODD 11 - Villes et communautés durables</p> <p>ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p> |

### Exigence pour les pays hôtes :

18. Elaborer un plan de maintien en activité des infrastructures construites ou aménagées et de réutilisation des équipements achetés dans le cadre des Jeux, au-delà des deux semaines de compétition. Favoriser le recours à la location ou au prêt d'équipements.

### Recommandations :

19. Veiller à ce que la construction de nouvelles infrastructures soit pertinente et apporte de la valeur ajoutée à la population locale à l'issue des Jeux. Prévoir notamment des moments de concertation avec la communauté pour échanger sur l'apport des projets d'aménagement envisagés.
20. Encourager les initiatives locales autour du développement durable pendant et après l'organisation des Jeux en mettant en place une structure d'accompagnement des projets innovants. Identifier en amont de l'événement des projets susceptibles d'être mobilisables dans le cadre des Jeux.

## ENJEU 2.3 : Inclusivité et accessibilité

Certaines catégories de la population, du fait notamment de leurs capacités physiques ou de leurs ressources, peuvent rencontrer des difficultés pour participer aux Jeux. Or, les Jeux ont vocation à être un lieu de rencontres entre individus de tous horizons et d'échanges entre les cultures. Anticiper ces contraintes permet de réduire les discriminations au sein de la population.

| Mots-clés     | Définition   | ODD visés                               |
|---------------|--|---|
| Inclusivité   | Inclusion des populations, indépendamment de leurs différences.  | ODD 10 - Inégalités réduites            |
| Accessibilité | Garantir à chaque individu, y compris ceux avec un handicap, la possibilité d'accéder et d'interagir avec un milieu. | ODD 11 - Villes et communautés durables |

### Exigence pour les pays hôtes :

21. Mettre en place des infrastructures de transport et d'accueil suffisantes afin d'assurer l'accès aux Jeux à l'ensemble de la population locale.

### Recommandation :

22. Mettre en place des infrastructures adaptées et des services opérationnels afin que chaque individu en situation de handicap ou à mobilité réduite puisse assister et participer aux compétitions sportives dans les meilleures conditions possibles.

## ENJEU 2.4 : Développement économique et social

L'organisation des Jeux est un levier de développement économique important sur le territoire hôte, notamment pour les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la construction et de l'événementiel. De plus, en adoptant une politique d'achats tournée vers le recours à des prestataires et fournisseurs locaux, et en mobilisant les infrastructures et produits existants, les Jeux favorisent davantage l'activité économique locale.

Les Jeux présentent également un fort enjeu social en étant vecteurs de montée en compétences de la population dans les secteurs d'activité mobilisés par l'organisation de l'événement. Les jeunes francophones – public cible des Jeux de la Francophonie – profitent aussi de cette occasion : la promotion de la pratique du sport et des arts, en amont et pendant les Jeux, leur ouvre de nouvelles perspectives en leur fournissant des informations sur les débouchés professionnels existants dans le monde du sport ou des arts.

### Recommandations pour les pays hôtes :

23. Proposer des formations professionnalisantes aux populations locales dans le but d'intégrer l'organisation des Jeux, notamment à travers des partenariats avec les écoles du pays hôte.
24. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'insertion ou de réinsertion professionnelle des salariés du Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJF) à l'issue des Jeux.
25. Faire davantage la promotion de la pratique sportive et artistique auprès des jeunes lors des événements et faciliter leur réorientation dans les domaines sportifs ou culturels.

## AXE III

# PARTICIPER, À TRAVERS LES JEUX, À LA PRISE DE CONSCIENCE DE LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE COLLECTIVE

Les Jeux de la Francophonie jouent un rôle non négligeable dans la prise de conscience par chaque individu de sa responsabilité environnementale et ce, en particulier pour la jeunesse. Réservés à la jeune génération francophone, les Jeux sont en effet un lieu d'expression, de découverte, d'ouverture et d'épanouissement. Ils représentent donc un cadre idéal pour inculquer une attitude respectueuse de l'environnement. Plusieurs leviers sont mobilisables, notamment l'éducation et la sensibilisation dans le cadre des animations organisées autour des compétitions sportives et des concours culturels.

### ENJEU 3.1 : Éducation aux enjeux du développement durable

Les populations sont de plus en plus vulnérables face aux défis environnementaux et sociaux. Améliorer la compréhension de ces enjeux et inculquer une culture de durabilité aux participants des Jeux est primordiale pour construire une société résiliente et durable. L'exposition accrue des jeunes à ces défis dans les décennies à venir nécessite qu'ils soient éduqués le plus tôt possible aux conséquences et aux bonnes pratiques associées. Ne faisant concourir que des sportifs et des artistes de moins de 35 ans, les Jeux sont un levier pertinent pour remplir cet objectif. De manière plus large, ils offrent aux jeunes générations une éducation civique dans une démarche de développement durable, et renforcent le respect des droits de l'Homme, de l'égalité des sexes et le maintien de la paix.

| Mots-clés                  | Définition   | ODD visés  |
|----------------------------|--|--|
| Empreinte environnementale | Mesure de la charge qu'impose une population donnée à l'environnement.   | ODD 4 - Éducation de qualité<br>ODD 5 - Égalité des sexes                |
| Civisme                    | État du citoyen respectueux de ses devoirs et des principes collectifs au sein de la société dans laquelle il vit. | ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques |

#### Recommandations pour les pays hôtes :

26. Éduquer les jeunes générations sur les défis liés aux changements climatiques d'ordre environnemental mais également économique et social.
27. Organiser des ateliers éducatifs sur le thème de l'empreinte environnementale et sur les solutions de réduction de cet impact parallèlement aux compétitions sportives et aux concours culturels.
28. Renforcer l'éducation civique apportée aux jeunes à travers la promotion des valeurs du sport, de la culture, de la paix et de la diversité qui régissent les Jeux, notamment sur des thèmes comme la discrimination, le harcèlement ou le racisme.

## ENJEU 3.2 : Sensibilisation environnementale

Les problématiques sociales et environnementales actuelles et à venir doivent mobiliser l'ensemble de la population pour assurer une efficacité globale des actions. Lors des Jeux de la Francophonie, des ateliers culturels sont organisés parallèlement aux compétitions. Ils peuvent également permettre d'agir sur les comportements et de promouvoir les bons gestes (utilisation d'un mode de déplacement alternatif, réduction des déchets, etc.). De manière générale, la pratique du sport est un outil de promotion d'un mode de vie plus respectueux de l'environnement, notamment en favorisant le recours aux modes actifs, à des produits sportifs durables ou une alimentation responsable. Les animations organisées lors des Jeux pour sensibiliser à la pratique sportive doivent intégrer cette dimension.

### Exigence pour les pays hôtes :

29. Communiquer sur l'impact environnemental des Jeux et les actions mises en place pour réduire cet impact.

### Recommandations :

30. Organiser des ateliers de sensibilisation à un comportement respectueux de l'environnement, notamment à travers la diffusion de vidéos ou la mise à disposition d'outils sur différentes thématiques en lien avec l'impact environnemental (mobilité, déchets, etc.).

31. Mettre en place, parallèlement aux compétitions, des animations pour promouvoir une pratique du sport durable (recours aux modes actifs, à des produits sportifs durables ou à une alimentation responsable).

### Proposition d'indicateurs à suivre :

1. Quantité d'émissions de GES générées par les Jeux.
2. Part de la production locale dans les achats de produits effectués.
3. Production de déchets résiduels dans le cadre de l'organisation des Jeux.
4. Nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable proposées.
5. Nombre d'individus ayant assisté à une formation proposée par le CNJF.

## Source des définitions

| Mots-clés                           | Définition  | ODD visés  |
|-------------------------------------|---|--|
| Décarbonation                       | « Ensemble des mesures et techniques [visant] à réduire la teneur en carbone [d'une activité] »   | Bertrand Alfandri (BNP Paribas Asset Management) sur Euronext Funds360                                 |
| Adaptation au changement climatique | « Démarche d'ajustement au climat actuel ou à venir, ainsi qu'à ses conséquences »  | AFD  |
| Efficacité énergétique              | Adaptation du besoin en énergie pour une même utilisation afin de consommer moins mais mieux  | N/A  |
| Achat responsable                   | « Achat intégrant, dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique »  | Observatoire des Achats Responsables   |
| Circuit court                       | « Mode de vente limitant le nombre d'intermédiaires »   | DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des fraudes)       |
| Certification environnementale      | « [Reconnaissance d'exploitations] engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement » par des organismes nationaux ou internationaux »   | DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) Bourgogne-Franche-Comté |
| Ressources renouvelables            | Ressource capable de se régénérer en permanence, plus ou moins rapidement   | N/A  |
| Recyclage                           | « Opération de valorisation par laquelle les déchets [...] sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins »   | Article L541-1-1 du code de l'environnement  |
| Véhicule à faibles émissions        | Véhicule dont les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ne dépassent pas un seuil fixé réglementairement   | N/A  |
| Transport alternatif                | Mode de transport autre que l'usage individuel d'un véhicule, tel que le covoiturage et les transports en commun  | N/A  |
| Mobilité active                     | « [Mode de déplacement privilégiant] une dépense énergétique par le biais d'un effort musculaire »  | MMJ (Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité)   |
| Biodiversité                        | « Ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent »   | OFB (Office Français de la Biodiversité)   |
| Diversité culturelle                | « Multiplicité des formes [d'expression des] cultures des groupes et des sociétés »   | UNESCO   |
| Héritage                            | Patrimoine (culture, traditions etc.) transmis par les générations précédentes  | N/A  |
| Inclusivité                         | Inclusion des populations indépendamment de leurs différences   | N/A  |
| Accessibilité                       | « Réduction de la discordance entre, d'une part, les possibilités, les compétences et les capacités d'une personne et d'autre part les ressources de son environnement lui permettant de façon autonome de participer à la vie de la cité » | Ministère français de la Culture et de la Communication  |
| Empreinte environnementale          | « Mesure de la charge qu'impose [...] une population donnée » à l'environnement   | Géoconfluences - ENS Lyon  |
| Civisme                             | État du citoyen respectueux de ses devoirs et des principes collectifs au sein de la société dans laquelle il vit   | Pierre Tourev  |





